

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 POSTE :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 et de restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
12 Décembre 1876.

Chronique générale.

LA CRISE.

La crise ministérielle est toujours l'objet de toutes les conversations, et les versions les plus contradictoires circulent, tant au Sénat que dans les couloirs de la Chambre des députés.

Les bureaux des trois gauches ont décidé qu'on laisserait continuer pendant tout le temps nécessaire la discussion générale du budget, mais que dans aucun cas on passerait à la discussion des articles avant qu'un cabinet parlementaire ne fut définitivement constitué.

On lit dans le Français :

« Tous ceux qui approchent le Maréchal ont pu constater ce qu'il y avait de sang-froid et de résolution calme sous la modération dont il ne s'est pas un moment départi. Il s'est fixé, dès le premier jour, le point auquel il ne voulait pas aller. Ce point, c'est le maintien du général Berthaut. On peut donc être assuré qu'il ne cédera pas ; les bravades et les menaces de la gauche ne l'émeuvent pas. »

Hier, il était fortement question à l'Élysée d'arriver à la solution immédiate de la crise, alors même que la composition du ministère qui serait choisi entraînerait un remaniement après la clôture de la session.

Voici, d'après la Correspondance universelle, quelle serait, selon toute vraisemblance, le ministère d'aujourd'hui :

- « M. Jules Simon à la présidence du conseil avec l'intérieur ;
- « Un député de la gauche à la justice ;
- « Tous les autres ministres gardant leurs portefeuilles.

« Un programme fermement libéral, conservateur et républicain. »

On lit dans l'Agence Havas :

« La crise persiste. M. Dufaure n'a pas quitté Versailles dimanche avant le soir.

« Trois noms sont toujours donnés comme pivots de la combinaison : MM. Duclerc, J. Simon et Waddington.

« On assure que les sénateurs de droite étudient la situation électorale de leur département respectif pour donner des renseignements, d'après lesquels le Maréchal prendrait une décision.

« On parle d'un message présidentiel que le Maréchal enverrait à la Chambre pour la mettre en demeure, au nom des intérêts publics, de voter le budget des recettes tel que le propose la commission.

« Sinon le Maréchal indiquerait sa résolution de recourir à l'article 5 de la Constitution. »

Ce n'est plus seulement une crise ministérielle, c'est une crise gouvernementale.

Hier soir, à 3 h. 40, on télégraphiait de Versailles :

« On assure que M. Simon continue à refuser absolument le ministère si le général Berthaut est maintenu à la guerre.

« Les couloirs sont très-animés ; mais, en somme, il n'y a rien jusqu'ici.

« M. d'Audiffret a été appelé chez le Maréchal. »

Le bureau de l'élection de Pontivy vient d'accorder à M. Le Maguet un nouveau délai jusqu'à aujourd'hui mardi pour chercher de nouveaux griefs contre M. de Mun, mais il a ajouté que ce délai serait le dernier.

Ce serait à la suite d'un conseil tenu samedi que la liste du ministère publiée hier aurait été arrêtée. Dans ce conseil, MM. Dufaure et Berthaut auraient fait une sortie très-vive contre M. de Marcère, déclarant re-

fuser leur concours à toute combinaison, si le portefeuille de l'intérieur ou tout autre lui était confié.

La porte de l'hôtel Beauveau paraît irrévocablement fermée à M. de Marcère ; on assure que, quoi qu'il arrive, il n'y rentrera pas, soit que l'ancien cabinet revienne sur l'eau, soit qu'il en surgisse un nouveau pour faire cesser la crise.

C'est ce que semblent avoir très-bien compris les deux principaux agents de l'ancien ministre de l'intérieur. On annonce en effet que M. Faye, sous-secrétaire d'Etat, et M. Pessard, directeur de la presse, ont donné leur démission.

On lit dans l'Univers :

Toutes sortes de bruits circulaient depuis quelque temps dans la presse et ailleurs sur la volonté que manifeste peu à peu l'Allemagne de s'abstenir de l'Exposition de 1878. Ces bruits se confirment aujourd'hui. L'Allemagne ne viendra pas.

Il est donc dit qu'il n'aura manqué aucune humiliation à notre République qui, née d'hier, semble déjà si friande d'un mauvais renom. Ce n'est pas que nous tenions à la susdite Exposition, au fond nous n'y avons pas cru, nous n'y croyons pas encore. L'Europe a autre chose à faire que de s'occuper d'expositions.

Mais nous ! après des désastres inouïs dans l'histoire, après des convulsions horribles dont les dernières ne sont pas encore finies ; après tant de morts, tant de deuils, tant de larmes, après les sombres appels de l'Alsace-Lorraine, ce que nous trouvons de mieux pour nous ressusciter, c'est de convoquer les nations étrangères à venir festoyer joyeusement dans nos murs rebadigeonnés.

En vérité, nos neveux ne le croiront pas.

D'après le correspondant du Pall Mall, à

Berlin, le Conseil fédéral, en approuvant la résolution du cabinet prussien de ne voter aucune somme pour la représentation de l'Allemagne à l'Exposition de Paris, s'est appuyé sur deux raisons. La première est une raison économique et fait ressortir l'inutilité coûteuse de l'aventure dans un moment où la situation du commerce et de l'industrie de l'Allemagne ne lui permettrait pas de tenir son rang. La seconde raison est politique et exprime la crainte de voir le rapprochement causé par l'Exposition entre Allemands et Français, amener des rivalités et des jalousies capables de compromettre les relations satisfaisantes des deux pays.

LA CRISE ET LES AFFAIRES.

Le portefeuille de la Banque a diminué de 82 millions, dont 67 millions et plus pour le commerce parisien.

On cite une maison qui, à cette époque de l'année, faisait pour plusieurs centaines de mille francs d'affaires par jour, et qui constate en ce moment une réduction quotidienne de 30 à 35,000 francs.

La plupart des établissements ont restreint du tiers, de la moitié, le nombre de leurs employés.

Que l'on rapproche de ces faits actuels ce fait énorme général et plus alarmant : la diminution du chiffre total de nos exportations.

En 1875, 3,207,454,000 fr. d'exportation.

En 1876, 2,996,633,000 fr.

Ce qui fait, en une année, 240,848,000 fr. de déficit dans nos exportations.

La République ne fait vraiment pas nos affaires.

M^{me} la comtesse de Montijo poursuit en diffamation, devant le tribunal correctionnel, deux journaux républicains de Toulouse, le Progrès et la Dépêche, pour avoir reproduit les articles condamnés des journaux de Paris.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ANCRÉS DE MISÉRICORDE.

(Suite et fin.)

Henriette avait profité de son absence pour garnir de fleurs la commode de noyer ; un feu étincelant pétillait dans le foyer, et, devant, se dressait une table à quatre couverts abondamment servie.

La jeune fille courut à Catherine, qui était restée immobile à l'entrée, et, lui prenant le bras :

— Venez, dit-elle, votre convalescence est un jour de fête, mon père et moi nous avons voulu le célébrer.

La vieille fille ne put répondre qu'en pleurant ; quant à Raucourt, pour la première fois depuis longtemps il sentit son cœur s'ouvrir, et une larme d'attendrissement monter sous sa paupière.

Le repas fut gai et se prolongea aussi tard que le permettait la prudence, mais lorsque la tante Catherine regagna sa chambre pour se mettre au lit, elle trouva sur sa table de travail une petite bourse renfermant six pièces d'or, et un billet sur lequel

Henriette avait écrit : *Pria des écrans peints par M. Gontran.*

Le jeune homme et la vieille tante se regardèrent. — Nous ne pouvons accepter cette somme ! dit Raucourt en rougissant.

— N'avons-nous point accepté son temps et ses veilles ? répliqua doucement Catherine.

— Ah ! vous avez raison ! s'écria Gontran avec une émotion dans laquelle la reconnaissance le disputait à l'orgueil, et nous n'avons maintenant nul moyen de reconnaître tant de générosité !

— Pourquoi cela ? reprit la vieille femme.

— Avez-vous donc oublié notre pauvreté ?

Catherine lui prit les deux mains :

— Celui qui a pu gagner ces six pièces d'or en quelques heures n'est point pauvre, dit-elle.

Gontran tressaillit, et garda le silence ; mais, le lendemain, il était au travail dès la pointe du jour, et il continua pendant plusieurs semaines avec une persévérance que rien ne put lasser.

Ce travail assidu lui permit de payer ce qui restait dû pour la maladie de la tante Catherine, et d'amasser, de plus, la somme nécessaire à son projet.

Un soir, en rentrant dans la petite mansarde qu'elle habitait, Henriette aperçut sur sa cheminée une élégante pendule dans le style Louis XV, et, tout auprès, un billet sur lequel Raucourt avait écrit : *Une convalescente à sa garde-malade.*

La jeune fille voulut en vain se plaindre de la richesse du présent, Catherine lui répondit qu'elle en avait fait un bien autrement précieux à Gontran en lui donnant le goût et la possibilité du travail.

Les habitudes du jeune homme avaient, en effet, complètement changé.

Son ardeur, jusqu'alors dissipée en plaisirs factices et en folles passions, s'était reportée dans la route du devoir ; il avait goûté à cette joie du premier gain légitime, il se sentait capable de tenir sa place dans le monde, de nourrir quelqu'un de son travail, d'être enfin un homme vraiment digne de ce nom.

Appliqué tout le jour à sa peinture, il entendait Henriette chanter dans la chambre voisine, et la pendule qu'il lui avait donnée sonner les heures.

C'étaient comme deux voix amies qui égayaient et mesuraient son travail. Elles lui devenaient de plus en plus nécessaires ; il n'était fort et content qu'à cette condition.

La jeune fille qui lui avait ouvert cette vie sans remords était son étoile polaire ; il avait besoin de la voir pour se diriger, pour persister dans sa route : réunis tous les soirs chez la tante Catherine ou chez le père Gervais, ils s'oubliaient dans de longues lectures qui tenaient leur imagination éveillée ; c'était comme l'assaisonnement du travail, le rayon de soleil qui dorait cette vie monotone.

Raucourt ne s'était jamais trouvé si heureux.

Sa boîte de pistolets, reléguée sur la planche la plus élevée d'une petite bibliothèque, était couverte de poussière et complètement oubliée. Tous les souvenirs qui lui rappelaient son existence d'autrefois s'étaient tour à tour effacés ; de nouveaux goûts avaient fait de lui un homme nouveau.

Un jour qu'il était occupé à achever un éventail de grand prix sur lequel il avait épuisé toutes les finesses de son art, Gervais entra chez lui et referma la porte avec soin.

Le brave imprimeur paraissait soucieux et d'assez mauvaise humeur.

— Je viens vous demander un service, voisin, dit-il à Raucourt qui avait été frappé de son air.

— A moi ? répondit le jeune homme ; si la chose est possible, voisin Gervais, vous devez la regarder comme faite.

— Oui, reprit l'imprimeur, je sais que vous êtes porté d'amitié pour nous, et c'est ce qui m'a décidé à venir... Il s'agit de Perrot, le relieur, que vous avez vu à la maison.

— En effet, je me souviens...

— C'est un brave garçon et un bon travailleur qui ne peut faire honte à aucune famille.

— Eh bien !

— Eh bien, il me demande à épouser Henriette.

— Et vous avez consenti ! s'écria Raucourt en pâlisant.

Aux derniers examens de licence ès-lettres devant la Faculté de Douai, sur seize candidats qui se présentaient, cinq seulement ont été déclarés admissibles, puis définitivement admis. Sur les cinq, il y avait deux ecclésiastiques.

Qu'en diront ceux qui aboient constamment aux ignorants ?

Etranger.

Constantinople, 8 décembre soir.

Le marquis de Salisbury a eu trois entrevues avec le général Ignatieff. On assure dans les cercles diplomatiques qu'ils ont témoigné l'un et l'autre un grand désir d'entente et un grand esprit de conciliation.

On espère qu'à la suite de ces entrevues, si la Russie n'a pas abandonné son projet d'occupation, elle le présentera à la conférence dans des conditions telles que l'Angleterre pourra ne pas y faire d'opposition.

Les conférences préliminaires commenceront lundi.

On télégraphie le 8, de Vienne, à la Gazette de Cologne :

« D'après des renseignements authentiques reçus de Tiflis, l'armée russe du Caucase ne pénétrera dans la Turquie d'Asie que si les Russes rencontrent de la résistance en Bulgarie. »

Au contraire, d'après une information du Tagblatt de Vienne, les armées russes du Caucase et du Sud franchiraient simultanément, l'une la frontière russe turque, l'autre la frontière russo-roumaine.

D'après la même source, l'imprimerie de l'Université de Moscou aurait imprimé 400,000 exemplaires d'une proclamation roumaine destinée à être distribuée à la population lors de l'entrée des Russes en Roumanie.

D'après une nouvelle de Bucharest, une entrevue aura lieu le 16 entre le commandant en chef de l'armée russe et le prince Charles, et le commandant en chef de l'armée roumaine sera nommé le même jour.

Voici quelques curieux extraits d'une lettre de Berlin, provenant d'une source des plus autorisées :

« Le motif qui pousse l'Allemagne à observer une réserve si correcte, est que les intérêts turcs ne valent pas, pour le prince de Bismarck, la vie d'un soldat poméranien, et, pour cette cause qui est si étrangère à l'empire, il irait risquer de froisser la Russie, ce puissant et séculaire allié de l'Allemagne. »

« Que l'Allemagne dise demain à la Russie : « Je vous défends de remplir votre pré-tendue mission en Turquie, de passer le Pruth, » quel profit retirera-t-elle de ce langage ? Les Turcs et les Anglais se frotteraient les mains, mais elle ? »

« Et que verrions-nous alors se passer in-

— Comme vous pensez ! Un bon mari n'est pas chose si commune pour qu'on le refuse quand il vient s'offrir.

— Mais votre fille ? reprit le jeune homme dont la voix tremblait.

— Ah ! voilà l'enclouure, répondit Gervais ; croiriez-vous qu'au premier mot elle s'est mise à pleurer ?

— Mademoiselle Henriette ?

— Et impossible de lui faire entendre raison. J'ai eu beau lui dire que Perrot était un joli garçon, pas bête et laborieux ; à tout elle répond : — C'est vrai ! et elle continue à pleurer. N'y a-t-il pas de quoi vous faire tourner le sang !

— Et en quoi puis-je vous servir ?

— Voilà, voisin : ma fille vous estime beaucoup, et, si vous lui disiez que ce mariage est pour son bien, j'ai idée qu'elle consentirait.

— Ainsi vous voulez que je lui parle ?

— Si ça ne vous coûte pas trop. Vous comprenez que la garde d'une fille, c'est une rude charge, et que je tiens à voir mon enfant sous la protection d'un brave homme, pour qu'elle n'ait rien à craindre après moi.

Gontran tendit la main à l'ouvrier imprimeur :

— Allez attendre chez la tante Catherine, dit-il ; dans un instant je reviens, et tout sera décidé.

L'instant dura bien près d'une heure ; enfin le jeune homme reparut en tenant le bras de Hen-

rielle sous le sien. Elle avait les yeux rouges et la tête baissée ; mais un sourire de bonheur entr'ouvrait ses lèvres.

— Vous aviez choisi pour votre fille quelqu'un qui la méritait sans doute, dit Gontran, mais votre fille avait aussi choisi de son côté.

— Qui donc ? demanda Gervais.

— Un malheureux désespéré qu'elle a ramené à la joie, un oisif corrompu à qui elle a révélé le devoir.

— Comment ! toi, s'écria la tante Catherine.

— Moi-même, qui l'aime depuis longtemps, et qui promets au père Gervais d'être aussi un bon mari et un vaillant travailleur.

Le jeune homme et la jeune fille s'étaient avancés vers l'imprimeur, qui leur ouvrit ses bras.

— Allons, s'écria-t-il, après ce premier attendrissement, je préfère encore ça à mon projet ; décidément, Dieu arrange les choses mieux que nous.

— Oui, reprit Gontran, car ce que nous regardons comme un malheur, il en fait souvent un moyen de salut. Quand je croyais le naufrage certain, la Providence m'a subitement envoyé deux ancres de miséricorde : la tante Catherine et Henriette !

Il ne faut jamais désespérer, ni de la destinée, ni de l'âme humaine ; les plus tristes positions peuvent se relever avec du courage, et les cœurs les plus vicieux se purifier par le travail.

(Magasin pittoresque, tome xv.)

Le Rousski-Mir annonce que pendant le dernier carême du ramazan, dans les villages du gouvernement de Kazan, peuplé de Tartares, mahométans, ces derniers étaient convaincus qu'Allah, par l'intercession de Mahomet, aiderait le sultan à vaincre non-seulement les Serbes, mais encore les Russes ; et qu'à la fin de la dernière semaine le calife arriverait jusqu'à Kazan, s'en emparerait et y fêterait le Courban-Bairam, à la tête de tous les sujets russes mahométans.

A Elichev, district de Mamacych, les Tartares convertis se sont empressés de déclarer qu'ils ne tenaient plus à être considérés comme chrétiens, qu'ils désiraient revenir à leur ancienne foi, pour aller, avec leurs compatriotes, à la rencontre du sultan.

Ils avaient même déjà construit une mosquée que les autorités russes ont fait fermer, vu qu'ils l'avaient érigée sans s'être pourvus auprès du gouvernement de l'autorisation requise.

Les habitants d'Elichev ont une église orthodoxe qui est désormais abandonnée ; le pope desservant à même dû quitter la localité.

Il est important de constater que les populations tartares de la Russie ne cessent de rêver de la conquête de Kazan par le sultan.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA SAINTE-BARBE A SAUMUR.

Comme les années précédentes, et suivant un usage qu'il est bon de conserver, les sapeurs-pompiers de notre ville ont fêté la Sainte-Barbe, samedi dernier, par un banquet donné au Pont-Fouchard, maison Paillo.

Là, au milieu de la plus franche gaieté, les frères d'armes fraternisent dans la bonne acception du mot, et, avec toute la sincérité de nobles cœurs, choquent les verres à leur santé, à leur bonheur et à la gloire de leur corporation.

rielle sous le sien.

Elle avait les yeux rouges et la tête baissée ; mais un sourire de bonheur entr'ouvrait ses lèvres.

— Vous aviez choisi pour votre fille quelqu'un qui la méritait sans doute, dit Gontran, mais votre fille avait aussi choisi de son côté.

— Qui donc ? demanda Gervais.

— Un malheureux désespéré qu'elle a ramené à la joie, un oisif corrompu à qui elle a révélé le devoir.

— Comment ! toi, s'écria la tante Catherine.

— Moi-même, qui l'aime depuis longtemps, et qui promets au père Gervais d'être aussi un bon mari et un vaillant travailleur.

Le jeune homme et la jeune fille s'étaient avancés vers l'imprimeur, qui leur ouvrit ses bras.

— Allons, s'écria-t-il, après ce premier attendrissement, je préfère encore ça à mon projet ; décidément, Dieu arrange les choses mieux que nous.

— Oui, reprit Gontran, car ce que nous regardons comme un malheur, il en fait souvent un moyen de salut. Quand je croyais le naufrage certain, la Providence m'a subitement envoyé deux ancres de miséricorde : la tante Catherine et Henriette !

Il ne faut jamais désespérer, ni de la destinée, ni de l'âme humaine ; les plus tristes positions peuvent se relever avec du courage, et les cœurs les plus vicieux se purifier par le travail.

(Magasin pittoresque, tome xv.)

Dans un speech chaleureusement accueilli, M. le capitaine des pompiers a rappelé, ce que beaucoup ignoraient sans doute, qu'en ce jour ils fêtaient le 82^e anniversaire de la formation de la compagnie de sapeurs-pompiers à Saumur. Voici, du reste, les paroles de M. Roffay, que nous devons à son obligeante communication :

« Messieurs,

« Je remercie l'administration municipale et toutes les personnes qui ont bien voulu assister à notre fête de famille ; leur présence est pour nous une preuve d'estime et la récompense des quelques services que nous avons pu rendre.

« M. le Maire, qu'un deuil trop récent tient éloigné de nous, m'a chargé, de même que M. le Général, M. le Sous-Préfet, et notre ancien capitaine, qui n'ont pu se trouver à notre réunion, de vous exprimer leurs regrets et leurs remerciements.

« A vous tous, mes chers camarades, mes sentiments affectueux ; à notre corps de musique, mes félicitations pour les progrès accomplis depuis l'année dernière, progrès dus à un travail soutenu et surtout au talent et au dévouement de son chef et de son président.

« Je dois vous parler de la réorganisation des compagnies de sapeurs-pompiers, qui devait, d'après les termes d'un décret, être achevée dans le courant de l'année 1876. Ce projet, qui nous a empêché de réaliser cette année dans notre compagnie des modifications importantes, tant dans la tenue que dans plusieurs parties du service, n'a pas été appliqué ; rien ne fait prévoir encore le moment où il le sera.

« Nous célébrons aujourd'hui, Messieurs, notre 82^e anniversaire : la première compagnie de pompiers établie à Saumur a été organisée le 30 messidor an II (juillet 1794). Avant cette époque, les deux pompes que possédait la ville étaient confiées à quatre hommes de peine qui recevaient comme traitement un écu de trois livres à partager entre eux, plus une indemnité de 12 livres pour la pompe arrivée la première sur le lieu du sinistre ; le service se faisait alors par les citoyens présents à l'incendie.

« Il y a loin de ce temps au nôtre, et nous ne pouvons qu'être reconnaissants aux administrations qui ont compris l'importance de ce service et qui peu à peu ont organisé ce que nous voyons aujourd'hui.

« Je bois à l'administration municipale, à nos invités et à vous tous, mes chers camarades. »

Il est inutile d'ajouter que le toast du capitaine a trouvé un écho unanime dans toute la salle.

Après M. Roffay, l'un des adjoints au maire de Saumur, M. Gratien, qui représentait la municipalité avec M. Rosset, a pris la parole.

M. Gratien a félicité la compagnie de sa belle tenue et de la bonne entente qui règne dans son sein ; il a rappelé les nombreux services qu'elle a rendus à la cité et l'assurance de la sympathie de l'administration municipale.

Ces bonnes paroles ont été précieuses pour la milice saumuroise. Chacun des membres a trouvé dans les sentiments de M. le maire un gage de bonne harmonie entre la compagnie et la municipalité, et en conservera le souvenir.

Après les bravos qui ont couvert les paroles de M. Gratien, la musique des sapeurs-pompiers, dont la réputation est bien établie aujourd'hui, a exécuté un des passages les plus saillants de Lucie et autres morceaux de choix. L'auditoire et les invités qui avaient pu répondre à l'appel des pompiers ont applaudi les exécutants et félicité de nouveau le chef de musique, M. Halbert, et le président, M. Fermet.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la soirée, et chacun s'est séparé, se donnant rendez-vous dans une semblable réunion pour l'année prochaine.

Hier matin, on a retiré du Thouet, au bas de Bagneux, le cadavre du sieur René Camarel, tailleur de pierres, célibataire, âgé de 73 ans, né à la Ribaudière (Mayenne).

Camarel se livrait à la boisson. Dimanche, à la nuit, il regagnait, en état d'ivresse, son domicile en longeant le cours du Thouet. Il s'est trompé de route et est tombé ainsi à l'eau. S'il avait été à jeun, il aurait pu facilement se retirer seul, le bord n'étant pas escarpé, et le Thouet n'ayant en cet endroit que 80 centimètres de profondeur.

Sur le bord de l'eau, on a trouvé une bouteille de vin qu'il emportait chez lui.

NOS LIGNES DE FER.

M. le comte de Gyroc a déposé, au nom de toute la députation de Maine-et-Loire, l'amendement suivant à la loi sur les chemins de fer :

Ajouter à l'article premier :

« Est déclaré d'utilité publique l'établissement des chemins de fer ci-après dénommés :

» 4^o.

» 6^o Le chemin de fer de Saumur à la limite du département dans la direction de La Flèche avec traversée sur la Loire.

» 7^o La ligne de Montrouil-Bellay à la limite du département dans la direction de Thouars ;

» 8^o La ligne de Saumur à Cholet par Vihiers ;

» 9^o La ligne de Chalonnes à la ligne d'Angers à Segré ;

» 10^o La ligne de Baugé par Noyant à la limite du département de Maine-et-Loire ;

» 11^o L'embranchement de la ligne de Chalonnes à Beaupréau sur Montjean ;

» Toutes lignes concédées par le département de Maine-et-Loire à la compagnie de

Ajouter à l'article 2 :

« Comprendre dans le réseau d'une septième grande compagnie ou subsidiairement la cession à faire, soit à la Compagnie d'Orléans, soit à la Compagnie de l'Ouest :

» 1^o Les lignes du réseau départemental de Maine-et-Loire déclarées d'utilité publique par décret du 28 octobre 1873, exploitées ou en voie de construction ;

» 2^o Les lignes départementales de Maine-et-Loire énumérées dans le présent amendement et dont l'utilité publique aura été déclarée par l'article 1^{er} de la loi. »

APPEL DE LA CLASSE DE 1876.

Les jeunes soldats de la classe de 1876, par décision du ministre de la guerre, seront appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre appartenant à la première portion, le 20 décembre courant ;

Ceux de la deuxième portion, le 27 du même mois.

Sont compris dans cet appel les ajournés à un an des classes de 1873 et de 1874 reconnus cette année propre au service actif, ainsi que les jeunes gens des mêmes classes dont les sursis d'appel sont expirés.

Pour ceux qui auront servi pendant la guerre, le temps passé dans l'armée active ou dans les corps mobilisés sera compté en déduction du temps de service dû par la deuxième portion.

Sur l'initiative de son collègue de la guerre, le ministre des travaux publics vient de prendre un arrêté d'après lequel tous les hommes de l'armée active, de la réserve ou de l'armée territoriale qui seront convoqués par l'autorité militaire pour passer devant une commission de réforme, pourront voyager en payant quart de place. Ampliation de cet arrêté a été notifiée à toutes les Compagnies de chemins de fer.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

AVIS.

L'audience du Tribunal de commerce ne pouvant être tenue le lundi 4^e janvier, est remise au mercredi 3 janvier, à midi.

Le Greffier, L. BONNEAU.

Aujourd'hui, on nous a présenté un magnifique hanneton parfaitement constitué et vivant, lequel a été recueilli dans un jardin au Pont-Fouchard.

Ce coléoptère ne demandait qu'à s'emparer et ne paraissait nullement engourdi par la saison. Il avait en terre, dans son voisinage, quantité de compères qui étaient transformés en tures.

Les phénomènes végétaux se manifestent également. C'est ainsi, dit le Journal de Rouen, qu'un habitant de cette ville possède un lilas couvert de boutons près d'être clos.

Oui, mais le froid qui nous arrive pourrait bien faire payer au charmant arbrisseau cet excès de végétation.

Les facteurs ruraux devant le conseil d'Etat.

Par suite d'un avis émis au mois de mars 1873 par la section des finances du conseil d'Etat, les facteurs ruraux qui comptent des services militaires recevaient une pension inférieure pour leurs services civils à celle qui est accordée pour le même temps à leurs collègues qui n'ont pas de services militaires.

En sorte que ceux qui ont servi l'Etat le plus longtemps sont les plus mal traités.

De là protestations et pourvois. En séance publique, le conseil d'Etat, statuant au contentieux, a dû s'occuper ces jours-ci des pourvois d'un grand nombre de facteurs.

Poitiers. — Sous ce titre : « Un dernier mot sur le sequestré du Pont-Neuf », nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« D'après les renseignements que nous avons recueillis, la lumière paraît faite sur cette affaire, qui présenterait beaucoup moins de gravité qu'on ne l'avait supposé dans le premier moment. A cette époque de crimes que nous traversons, après la femme coupée en morceaux, l'opinion s'est laissée facilement prendre aux exagérations qui sont inévitables en pareils cas.

Il y a de cela bien moins d'un an, la femme Bagouin, qui vivait isolément depuis la mort de son mari, entendait au milieu de la nuit frapper discrètement à sa porte. C'était son fils qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps. Mais quel changement s'était opéré en lui ! La pauvre mère avait de la peine à le reconnaître. L'altération de ses traits, le délabrement de ses vêtements attestaient plus que ses paroles la triste existence qu'il avait menée.

A la suite de chagrins successifs, sa raison paraissait même l'avoir abandonné. Il demandait en grâce à vivre loin des hommes auxquels il imputait tous ses malheurs. Cédant à un sentiment qui ne peut trouver d'excuse que dans son amour excessif pour son enfant, la mère l'avait accueilli avec empressement et s'était condamnée pour ne point inquiéter le pauvre malade à ne plus recevoir personne dans sa maison.

Les jours s'écoulaient ainsi : jouissant d'une liberté complète dans les deux chambres qui composent le logement de sa mère, le fils Bagouin aidait celle-ci dans des travaux de couture, la seule ressource qui leur permit de vivre. Malgré les précautions qu'il prenait pour se cacher, on l'avait cependant aperçu un matin à la pointe du jour. Le malheureux, debout devant une croisée, semblait aspirer l'air à pleins poumons.

Plutôt digne de pitié que de blâme dans la circonstance, la femme Bagouin s'était conciliée dans son quartier l'estime des honnêtes gens.

Niort. — M^{me} la comtesse de Montijo vient d'appeler le *Mémorial des Deux-Sèvres* à répondre devant le tribunal de Niort de la reproduction par ce journal des calomnies et imputations mensongères articulées par plusieurs feuilles radicales au sujet de la naissance de la duchesse d'Albe et de l'ex-impératrice Eugénie, sa fille.

Le Mans. — Le conseil de guerre du 4^e corps siégeant au Mans, sous la présidence de M. Répéraud, lieutenant-colonel de gendarmerie, s'est occupé d'une affaire qui a amené une condamnation capitale.

Le 10 novembre dernier, un élève tambour du 102^e de ligne, Victor Cochet, commet une légère infraction à la discipline : il manqua l'école. Le caporal tambour Brillard le punit de deux jours de salle de police. Cochet apprit cette nouvelle chez l'adjudant de semaine, où il était de planton. Il quitta aussitôt son poste, se rendit sur le terrain où les tambours s'exerçaient, et frappa deux fois au visage le caporal Brillard en lui disant :

— Autant de jours, autant de coups de poing.

Le conseil de guerre l'a condamné à la peine de mort.

Un recours en grâce a été signé aussitôt par les membres du conseil.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 21 décembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 15 décembre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 décembre 1876.

Versements de 99 déposants (24 nouveaux), 17,122 fr. 24 c.

Remboursements, 3,259 fr. 10 c.

Faits divers.

L'orage de jeudi, déjà fort extraordinaire à cette époque de l'année, a donné lieu à un phénomène bien plus étonnant encore des effets de la foudre. Le 82^e régiment d'infanterie de ligne faisait une promenade militaire dans la direction de l'Hay (Seine). A deux heures le régiment s'est trouvé surpris par la tempête ; aussitôt le tonnerre éclata avec une violence inouïe. Pendant quelques instants ce ne fut qu'un nuage de feu : la foudre frappa le régiment dix-sept fois de suite. Un hêtre énorme a été déraciné, enlevé de terre et jeté au milieu des rangs. Deux soldats seulement ont eu leurs capotes brûlées, mais sans qu'ils aient éprouvé aucun mal, le drap a été carbonisé, les boutons de cuivre ont conservé la trace du fluide.

Banquet de sourds-muets. — On écrit de Mons aux journaux de Bruxelles que la plupart des sourds-muets du pays se sont réunis dimanche en un banquet à l'occasion de l'anniversaire de l'abbé de l'Épée. C'était en quelque sorte le banquet de l'Académie du silence, mais les conversations particulières n'en ont pas moins été animées, et la plus franche cordialité n'a cessé de régner parmi les convives.

Au dessert, M. Ramsbatyn, président de la Société de l'abbé de l'Épée, de Bruxelles, a « dactylogié » le toast au roi, et a provoqué parmi l'assistance des mouvements d'enthousiasme. Plusieurs toasts d'un geste heureux et très-applaudis ont succédé à celui de M. Ramsbatyn.

Le télégramme suivant a été adressé au roi :

« A Sa Majesté Léopold II ; les sourds-muets du royaume, réunis en un banquet à Mons, à l'occasion de la fête anniversaire de l'abbé de l'Épée, leur illustre professeur et bienfaiteur, portent la santé de Votre Majesté et celle de la famille royale. »

Sa Majesté a répondu :

« Le roi est très-sensible aux sentiments qui lui sont exprimés par les sourds-muets et me charge de les remercier et de leur exprimer ses meilleurs vœux. — Signé : Le général, aide de camp de service. »

Cette réponse a été accueillie par des applaudissements unanimes. Le banquet était présidé par M. Hamers, de Mons.

Un secret retrouvé. — Une horloge magique. — On trouve dans de vieux auteurs la description et le dessin d'une singulière horloge. C'est un plat ciselé avec art dans lequel on verse un peu d'eau. A la surface du liquide nage un petit cygne. Tout autour du plat sont gravées les heures comme sur un cadran.

Est-il midi, le cygne nage vers midi ; est-il trois heures, on est sûr de rencontrer le cygne précisément à côté du chiffre 3. Dérange-t-on l'oiseau et le place-t-on au chiffre 40, il se hâte de se débarrasser de votre main et de retourner à l'heure exacte.

Vous le retirez de l'eau ; vous ignorez l'heure. Replacez-le à la surface, et vite il ira donner du bec, sans se tromper d'une minute, à l'heure vraie. Cet oiseau artificiel semble avoir le don de la double vue, il indique l'heure comme le ferait l'aiguille d'une horloge.

Les mêmes auteurs prétendent que l'inventeur de ce curieux instrument est mort sans avoir laissé son secret.

Il nous semble que le secret n'est pas bien difficile à retrouver et que nous pourrions reconstruire ce type d'horloge quand nous le voudrions. Une cuvette, un plat, un vase quelconque donneront l'heure à volonté quand on voudra s'y prendre convenable-

ment. En effet, donnez au plat un double fond, et dans l'espace laissé vide, disposez horizontalement un réveille-matin ou un mouvement d'horlogerie faisant tourner une aiguille en acier. Aimantez l'extrémité de l'aiguille... et c'est tout.

Il suffira de verser de l'eau dans le plat, d'y placer un petit canard ou un cygne en verre tenant dans son bec un peu de fer doux. Il est bien clair que l'oiseau se dirigera toujours vers l'extrémité de l'aiguille aimantée cachée dans le double fond. Or, celle-ci marque les heures ; donc, l'oiseau marquera les heures correspondantes gravées sur le pourtour du plat. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Dernières Nouvelles.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'Écho Saumurois.

Paris, 12 déc., 10 h. 17, matin.

La fin de la séance d'hier a été marquée par un incident très-vif. Des protestations se sont élevées contre la coalition parlementaire qui met la France en interdit en refusant de voter les articles du budget. La coalition est accusée de vouloir rayer de la Constitution le Maréchal et le Sénat, d'exiger que les généraux et l'armée soient à la discrétion de quelques avocats.

Le tumulte est extrême. M. Grévy avec peine se fait entendre et rappelle la Chambre à sa propre dignité.

Le renvoi de la discussion est prononcé à une majorité de 545 voix.

L'Officiel annonce la nomination de la commission chargée de vérifier les frais de divers services. Il donne aussi diverses nominations dans le génie maritime, dans le personnel des officiers principaux d'administration, et dans celui des percepteurs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Aux inquiétudes qu'inspire la politique extérieure sont venues se joindre cette semaine les préoccupations qu'une crise ministérielle entraîne toujours à sa suite. Ce n'est pourtant pas de la baisse qui est résultée de cette aggravation d'une situation déjà assez tendue. Les cours de nos rentes se sont relevés dans la bourse de mercredi au moment même où la prolongation inattendue de la crise ministérielle semblait commander la circonspection. Il est vrai que les affaires sont fort rares et qu'il n'y a pas besoin de demandes bien considérables pour impressionner les cours. Nos rentes se sont rapprochées des cours de compensation fixés au commencement du mois et dont on s'était éloigné à la suite de la tournure peu favorable qu'avait prise la liquidation.

Le 5 0/0 est toujours la valeur la plus agitée du marché. Il a oscillé cette semaine de 69 à 70, subissant chaque jour des fluctuations considérables. Cette agitation incessante est le propre des valeurs mal classées.

Les valeurs russes ont eu de nouveau à supporter le poids des valeurs anglaises. Le 5 0/0 a reculé au-dessous de 80. Cette exagération de baisse a ramené des demandes et l'on s'est facilement relevé de deux unités environ. Les déclarations de M. de Bismark ont confirmé ce que l'on soupçonnait, que la Russie ne court d'autres risques que les frais énormes que la guerre moderne entraîne après soi.

Les porteurs des obligations égyptiennes 1864, 1865 et 1867 et des emprunts de la Daira qui avaient cru que les décrets du khédive de mai dernier réglaient leur situation d'une manière définitive et avaient présenté leurs titres à la conversion qu'on leur imposait, vont avoir à défaire ce qu'ils avaient fait. On annulera l'estampille dont on avait frappé leurs obligations et on les leur restituera.

Les porteurs des autres emprunts recevront en échange de leurs obligations 58 0/0 en obligations de chemins de fer, et le 2 0/0 en obligations de la dette unifiée. Les obligations des chemins de fer ne rapportent que 5 0/0 et se négocient à 350 ; celles de la dette unifiée sont des titres 7 0/0 et ne valent que 250 à 255. Cette différence de cours n'indique pas une grande confiance dans la scrupuleuse exécution des engagements nouveaux que que le khédive vient de prendre vis-à-vis de ses créanciers. Il est vrai que les précédents n'ont pas été très-religieusement respectés, et qu'il est peu probable qu'une administration prodigue se transforme tout à coup en une administration ordonnée à l'Européenne.

Le Crédit foncier est tombé brusquement à 650.

Ce n'est pas une petite affaire que d'écouler cent ou quelques milliers de titres égyptiens dont le public ne veut à aucun prix. Si l'impossibilité de débarrasser son portefeuille de ces valeurs ultra-aléatoires faisait reculer ses actions au-dessous de 600 fr., que deviendraient les actions du Crédit agricole ? Leurs possesseurs ont à déboursier 350 fr. pour obtenir une action du Crédit foncier. Cette action cotée à 595 exigerait un déboursé de 345 fr. seulement, de telle sorte que les actionnaires du Crédit agricole auraient intérêt à donner leurs actions gratis à qui voudrait les prendre. Il faudra une augmentation considérable du chiffre des prêts hypothécaires et communaux pour que la Société du Crédit foncier puisse donner plus de 5 0/0 du capital versé sur les actions quand elle en aura 260,000 à rétribuer. Beaucoup de porteurs d'actions du Crédit foncier pensent qu'il aurait beaucoup mieux valu liquider le Crédit agricole, puisque la perte résultant de ses opérations avec l'Égypte ne doit pas entraîner plus de 22 millions de perte, plutôt que de modifier d'une façon si grave les conditions d'existence du Crédit foncier. Un déclassement de titres considérable est fort à craindre.

Le Crédit mobilier français semble bien près du terme de son existence agitée et féconde en ruines. Le voilà pourvu d'un sequestre judiciaire. On va enfin connaître sa situation véritable. S'il y a encore un actif, il est désormais à l'abri de toute atteinte.

Les journaux n'ont pas publié les recettes des deux dernières semaines de la Compagnie des Tramways parisiens sud. Cette lacune est d'autant plus fâcheuse que nous sommes arrivés à l'époque de l'année où l'on peut se rendre compte du produit moyen par voiture et constater de combien les organes officieux du syndicat qui tient les actions à un prix surélevé, l'ont exagéré dans leurs évaluations. Si avec cette moyenne le service des obligations était à peine assuré, il est certain qu'une baisse de plus de 200 fr. sur les cours actuels serait parfaitement justifiée et que les actions des Tramways parisiens sud devraient promptement niveler leurs cours avec ceux des Tramways parisiens nord qui sont offerts à 460.

L'année finit mal pour la Compagnie générale française de Tramways. La recette de la dernière semaine est inférieure à 29,000 fr. Si les meilleures lignes de la Compagnie donnent un résultat si misérable, que sera-ce quand le réseau entier sera en exploitation ? Lille est cependant beaucoup meilleur que Nancy, Orléans, Tours, pour une entreprise de tramways, et certainement le Tramway de Lille est à 455 ; on avait essayé de faire souscrire les actions à 600 fr. aux Lillois qui s'y sont énergiquement refusés. Les porteurs d'actions de la Compagnie générale de Tramways peuvent encore les vendre au-dessus de 600 fr. Ils n'auront probablement pas longtemps la même bonne fortune.

Les actions et délégations de la Compagnie de Suez sont très-fermes. Le produit de l'exercice courant a été supérieur à celui du précédent, malgré la stagnation des affaires commerciales et les entraves à la dépréciation du prix de l'argent apportées aux transactions avec l'extrême Orient. Les actions des chemins de fer français ont regagné quelques francs à la faveur de la reprise de nos rentes. Le Nord fait cependant toujours preuve d'une grande lourdeur. Cela provient de l'exagération de ses cours. Avant 1870, il n'avait jamais dépassé 1,555, son dividende était alors de 70 fr. et ne subissait pas la réduction de deux francs environ que lui a imposé l'impôt de 3 0/0 sur le revenu ; de plus, il n'avait pas à supporter les chances que lui impose actuellement la prise à bail des chemins du groupe Philippart.

Les obligations des grandes compagnies de chemins de fer français ont retrouvé toute leur fermeté.

Celles des chemins de fer secondaires dont la situation est menacée par le retard apporté au rachat des lignes par les grandes compagnies ont eu à supporter des offres assez nombreuses et leurs cours ont subi d'importantes fluctuations. On soutient les prix des obligations d'Orléans à Châlons en vue d'écouler celles de la dernière série. Pourquoi seraient-elles à un cours plus élevé que celles de la Vendée, l'exploitation donne des résultats encore plus défavorables et les chances de développement du trafic sont moins grandes, de sorte que l'avenir se montre encore plus menaçant que pour les créanciers de la Vendée au cas où le rachat n'aurait pas lieu, et même au cas du rachat, le cessionnaire n'était pas obligé de supporter les conséquences de l'exagération des dépenses d'établissement de la ligne.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	90	1					Soc. gén. de Crédit industriel et com. 125 fr. p. j. nov.	726	25	6				
4 1/2 % jouiss. septembre.	100	70						Crédit Mobilier esp., j. juillet.	166	25	22	50			
5 % jouiss. novembre.	104	60						Crédit Foncier d'Autriche.	475		2	50			
Obligations du Trésor, t. payé.	490							Charentes, 400 fr. p. j. août.	351	25			1	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1867.	331							Est, jouissance nov.	612	50	2	50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	480							Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	993	75			1	25	
— 1865, 4 %	514							Midi, jouissance juillet.	785		10				
— 1869, 3 %	377							Nord, jouissance juillet.	1273	50	3	75			
— 1871, 3 %	369							Orléans, jouissance octobre.	1040						
— 1875, 4 %	483							Ouest, jouissance juillet, 65.	670						
Banque de France, j. juillet.	3740							Yendée, 250 fr. p. j. juill.	1320						
Comptoir d'escompte, j. août.	687	50						Société immobilière, j. janv.	17		3	75			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	380							C. gén. Transatlantique, j. juill.	335		10				
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370														
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	688	75													

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'été, 1^{er} mai 1876.)
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express.
 6 — 45 — — — — — (arrivés à Angers)
 8 — 1 — — — — — omnibus-midi.
 1 — 37 — — — — — solr.
 4 — 10 — — — — — — — — —
 7 — 17 — — — — — — — — —
 10 — 37 — — — — — express.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 41 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — solr.
 4 — 44 — — — — — omnibus-midi.
 10 — 98 — — — — — omnibus-midi.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué, et de M^e ROBINEAU, notaire, à Saumur.

VENTE DE BIENS D'INTERDIT.

A VENDRE PLUSIEURS MAISONS

Sises à Saumur, rue de la Visitation, rue de l'Île-Neuve et carrefour de la Croix-Verte;

Le tout appartenant à M. Guillet, Auguste, actuellement à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, le vendredi vingt-neuf décembre présent mois, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le deux décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de l'interdit Guillet, tenu le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur;

A la requête, poursuite et diligence de M. Paul-Hyppolite Perdriau, pharmacien, demeurant ville de Saumur, agissant comme tuteur dudit Auguste Guillet, interdit, fonction à laquelle il a été nommé suivant délibération dudit conseil de famille, en date du vingt-cinq août mil huit cent soixante-seize;

Ayant M^e V. Le Ray pour avoué; En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé :

De M. Prosper Bigard, directeur de l'usine à gaz de Saumur, y demeurant, au nom et comme subrogé-tuteur dudit Auguste Guillet;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en l'étude de M^e Robineau, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

1^o Une maison, située à Saumur, rue de la Visitation, composée, par le bas, de deux chambres, une autre chambre par derrière, cabinet à la suite, grenier sur le tout, cellier; le tout joignant au levant la rue de la Visitation, d'autre côté les héritiers Guillet, au nord une ruelle.

2^o Une maison, située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, près l'ancien pont des Sept-Voies, avec petit jardin; le tout joignant au levant la rue de l'Île-Neuve, au midi l'ancien bras de la Loire, au nord et au couchant Rondouin.

3^o Et un petit bâtiment, situé au carrefour de la Croix-Verte, formant écurie, grenier au-dessus, petite cour en jardin, joignant M. Rousse.

MISES A PRIX.

Le premier immeuble ci-dessus désigné sera vendu sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.
 Le deuxième, sur celle de mille francs, ci. 1,000 »
 Le troisième, sur celle de trois cents francs, ci. 500 »
 Total des mises à prix : deux mille huit cents francs, ci. 2,800 »

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e V. LE RAY, avoué, poursuivant la vente;

Soit à M^e ROBINEAU, notaire, commis pour y procéder.

Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-seize.
 Signé : LE RAY.

Enregistré à Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-seize, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime et demi compris.
 (643) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL. LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.

Comprenant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 14 décembre 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue de Fenel, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve Freix, à la requête de M. Eugène Lardé, négociant à Saumur, tuteur des mineurs Freix.

Il sera vendu : Plusieurs lits, couvertures, traversins, oreillers, rideaux, linge, bons effets, armoires, tables, chaises, pendule, une charrette à bras, bouteilles vides, etc.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE TRAVAUX DE PAVAGES

A exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Le Maire de la ville, de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le 16 décembre 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de PAVAGES à exécuter dans la rue du Portail-Louis.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés. Saumur, le 1^{er} décembre 1876.
 Le Maire,
 (625) LECOY.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur,
Avec ou sans écurie.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES;

VASTES CAVES
 PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
 S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN
Grand'Rue, 75.
 S'adresser à M. MAYET, même rue, n^o 49. (302)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DES ISSUES
De la place de Saumur.

Le vendredi 22 décembre 1876, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le sous-intendant militaire, à l'adjudication des issues à provenir, en 1877, du service des vivres de la place de Saumur, savoir :

Braises..... 100 quintaux
 Cendres de bois.. 2 id.
 Balayures..... 2 id.
 Cinq pour cent du prix payable comptant.
 Saumur, le 8 décembre 1876.
 Le Receveur des Domaines,
 (650) L. PALUSTRE.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

M. ANJUBAULT

DENTISTE
 Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Pâiens, 8.

AVIS

J'offre à tout ménage : économie de 100 à 500 francs par an, et à 6 0/0 l'an, toute somme espérée, remboursable par quart, de trois mois en trois mois. Je réponds (franco), contre timbre, à B., 7, à Trouville-sur-Mer.

PHARMACIE PASQUIER
 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

SUCCESSION,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glycérimé aromatique.
 Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.
Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.
 Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

RIELLANT

DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

BEAU MAGASIN D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS

De provenance directe, En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
 Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 30 c. par cent francs.

PHTHISIE BRONCHITE RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT **CAPSULES de GOUDRON**
 (Liquor concentrée et titrée) de GUYOT
 2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.
 UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON.

Nombreuses imitations (2)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU.

(4) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT
 Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.